



**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix**

267, Notre-Dame  
Notre-Dame-de-la-Paix  
Québec J0V 1P0  
Tél. : 819-522-6610

## **Aux contribuables de la susdite municipalité**

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité;

Lors de la séance extraordinaire tenue à huis-clos le 10 mai 2021, le Conseil a adopté le Règlement numéro 1031-1 sur la Gestion contractuelle, remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 1031.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Notre-Dame-de-la-Paix, ce 11 mai 2021.

  
Chantal Delisle, Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière